



FAA'A, le 25 juin 2013



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
18 juin 2013

Date d'Affichage :
19 juin 2013

Date de séance :
25 juin 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 24
PROCURATIONS : .. 05
VOTANTS : 29
POUR : 29
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : approuvant le plan de financement relatif aux études pour la construction du Centre de secours et de sécurité

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance



Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 25 juin à 8 h 25, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert			TOKORAGI D.
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard	X		
VANAA Emma		X	
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie	X		
TEKURARERE Eugène	X		
RAAPOTO Jean-Marius		X	
TAUMATA Animera	X		
TEURU Germain			APUARII L.
LO Tai Chan André	X		
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUAITEROI Georges			TAHARAGI L. GRAND-PITTMAN
NIVA Pauline			
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
ARII épouse BARFF Ema			ZIMA L.
RUA épouse BARFF Linda	X		
NENA Tauhiti		X	
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie	X		
TETAVAHU Célia	X		
MAAMAATUAIAHUTAPU-LE CAILL Maurea	X		
TEMAURI Jean		X	
FULLER Thilda		X	
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
AH LING épouse YNAM Barbara	X		
APUARII Léon	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 24, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Désiré TOKORAGI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Linda TAHARAGI a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n° 204/2012 du 11 décembre 2012, le Conseil municipal approuve la note explicative, le programme ainsi que le plan de financement prévisionnel des études pour la construction du Centre de secours et de sécurité pour un coût total de 13 932 325 FCP.

Par courrier n° 133401/11.1/DAF-ha du 25 janvier 2013, la Direction des Affaires Financières sollicite de la Direction de l'ingénierie publique et des affaires communales une aide financière au titre du FIP Etudes.

Dans sa séance du 28 février 2013, le Comité des Finances Locales rend un avis favorable quant à l'attribution d'une subvention à hauteur de 11 145 860 FCP, soit 80 % du coût total des études, décision validée le 18 avril 2013 par arrêté n° HC 1026/DIPAC du Haut-commissaire.

Afin de formaliser l'attribution de cette subvention et conformément à l'avis favorable des membres de la Commission des Finances et Ressources Humaines réunie le 31 mai 2013, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Linda TAHARAGI :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°200/2012 du 11 décembre 2012 adoptant le budget primitif de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2013 modifiée par la délibération n°234/2013 du 7 mai 2013 portant modification du budget principal et des budgets annexes de l'Eau, des Déchets et de l'Assainissement ainsi que par la délibération n°252/2013 du 25 juin 2013 portant modification du budget principal et du budget annexe de l'Eau ;
- Vu** la délibération n°204/2012 du 11 décembre 2012 approuvant la note explicative, le programme ainsi que le plan de financement relatifs aux études pour la construction du Centre de secours et de sécurité ;
- Vu** l'arrêté n°HC 350/DIPAC du 21 mars 2013 relatif aux décisions prises par le Comité des Finances Locales dans sa séance du 28 février 2013 complété par l'arrêté n° HC 1026/DIPAC du 18 avril 2013 ;
- Vu** le courrier n°133401/11.1/DAF-ha du 25 janvier 2013 relatif à la demande de financement des études pour la construction du Centre de secours et de sécurité ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que l'avis rendu par les membres de la commission des Finances et des Ressources Humaines le 31 mai 2013 ;

En ayant délibéré dans sa séance du 25 juin 2013 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Article 1^{er} : Est approuvé le plan de financement relatif aux études pour la construction du Centre de secours et de sécurité tel qu'il résulte du tableau ci-dessous :

Nature de l'opération	Montant de l'opération (en FCP TTC)	FINANCEMENT (en FCP)	
		FIP	COMMUNE
Etudes pour la construction du Centre de secours et de sécurité	13 932 325	11 145 860 (80%)	2 786 465 (20%)

Article 2 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération, notamment les conventions de financement ainsi que les marchés correspondants, à l'exception de leurs avenants.

Article 3 : Les dépenses et recettes y afférentes seront inscrites au budget principal de la Commune, exercice 2013, section d'investissement, opération n°2007005.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 25 juin 2013

Le Président de séance,


Oscar Manutahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **01. JULI, 2013** et affiché le **01. JULI, 2013**